



12 novembre 2020

## Déclaration conjointe

**à l'occasion de la 6ème édition de la Journée européenne  
pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre)**

**délivrée par six États membres du Conseil de l'Europe**  
(Andorre, Belgique, Luxembourg, Monaco, Saint-Marin et Slovénie)

et soutenue par les 41 autres États membres du Conseil de l'Europe :  
Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, République slovaque, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni.

### **Prévenir les comportements à risque des enfants : images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées**

Cette année nous célébrons le 10ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

En 2010 cet instrument fut le premier au monde à mentionner les abus sexuels sur les enfants commis à des fins non commerciales, et notamment dans le cercle de confiance, c'est-à-dire là où ont lieu plus de 80% des abus.

Malgré les progrès accomplis, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation et la prise de conscience de l'étendue et des conséquences de ce crime abject, la pandémie de Covid-19 a révélé combien il était difficile de lutter contre ce fléau désormais facilité par les technologies de l'information et de la communication. Tous les indicateurs démontrent que la circulation de matériels d'abus et l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne ont augmenté pendant le confinement, entre autres suite aux restrictions de déplacement. Il apparaît donc plus que nécessaire de prêter une attention accrue aux abus commis par le biais des nouvelles technologies qui représentent un défi de taille.

Le dernier cycle de monitoring du Comité de Lanzarote est dédié à la question de la production et du partage d'images en ligne par les enfants ainsi qu'aux mesures nationales mises en place pour protéger les mineurs contre l'exploitation criminelle de ces contenus ; les réponses des États ont mis en lumière la complexité pour ces derniers de limiter le matériel autoproduit dans le « cyberspace ».



Dans une société où les enfants et les adolescents ont de plus en plus accès à internet en tant que ressource à la fois éducative et ludique, en particulier aux réseaux sociaux et aux applications de messagerie, ils s'exposent parfois eux-mêmes en diffusant des photos explicites, sans être conscients des dangers existants, comme l'extorsion sexuelle, la cyberintimidation ou la manipulation psychologique à des fins sexuelles.

Nous nous devons de souligner l'importance de la sensibilisation et de l'éducation continue des mineurs et des adultes aux technologies de l'information et de la communication pour répondre à ces défis. À ce titre, nous tenons à saluer en particulier le Comité de Lanzarote pour avoir impliqué pour la première fois plus de 300 enfants dans son travail de suivi. Nous encourageons d'ailleurs leur participation continue dans toutes les décisions et activités les concernant, conformément à l'approche transversale de notre Organisation.

Il est essentiel que les parents soient aussi ciblés davantage pour être habilités à protéger leurs enfants des risques encourus en ligne.

Nous félicitons l'Azerbaïdjan et l'Arménie pour la ratification de la Convention et exprimons le vœu que cette dernière devienne le 16ème instrument ratifié par tous les États membres du Conseil de l'Europe. Il nous incombe également de promouvoir encore davantage l'adhésion à la Convention de la part d'États non-membres de notre organisation. De plus, les nouvelles technologies dépassant les frontières, il apparaît essentiel que les États favorisent la coopération internationale pour prévenir et combattre les abus en ligne.

Notre conviction est que ce n'est qu'unis que les États pourront aller de l'avant et surmonter les obstacles communs dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels qui sont une violation majeure des droits des enfants.